



PROTECTION ENTREPRISE & DIRIGEANT  
DEVIS

Votre courtier : (566162)  
LYON / G.E.P.C.A. CROIX ROUSSE  
24 PL TABAREAU  
69004 LYON  
Tél. : 04 72 10 62 20 - Fax : 04 78 28 98 34  
E-mail : gepca@gepca.fr  
N° ORIAS : 07002589

L69035/MARTIN JEAN-YVES/566162  
Référence Client : 081768126  
FEDERATION COACHING DE VIE  
25 RUE PHILIPPE DE LASSALLE  
69004 LYON

DEVIS N° 55314988  
RESPONSABILITE CIVILE

L'offre qui vous est proposée est valable pour une durée d'un mois. Elle est établie sur les bases de vos déclarations et des dispositions tarifaires en vigueur à ce jour.

Le contrat proposé se compose du présent document et ceux référencés ci-dessous, dont vous reconnaissez avoir reçu un exemplaire :

- Dispositions Générales N° GA3F24J DISPOSITIONS GENERALES RC

Le présent devis constitue un tout indissociable de 6 pages.

Contrat d'un an avec tacite reconduction. Il peut être résilié chaque année moyennant un préavis de deux mois avant le 1er mai, date anniversaire du contrat.

LA COTISATION

Cotisation due pour la période du 1er mai 2023 au 30 avril 2024 : 288,27 EUR dont :

- cotisation nette :	228,45 EUR
- frais accessoires :	36,00 EUR
- taxes :	23,82 EUR

Base annuelle : 228,45 EUR (hors frais et taxes) payable en 1 fois.

Cotisation annuelle : 271,92 EUR (frais et taxes en vigueur au jour du devis inclus).

1 / 6

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

  
Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations



Suite du devis N° 55314988

*J'ai été informé de la nécessité de répondre avec le plus grand soin aux questions ci-après et avoir pris le temps de la réflexion avant d'y répondre et reconnais être informé des éventuelles conséquences d'une réponse inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).*

### QUESTIONNAIRE DE DÉCLARATION DU RISQUE

Quelle est ou quelles sont les activités exercées ?

- CENTRE DE FORMATION COACHING DE VIE

Quelle est la date de création ?

- 1er février 2022

Quelle est la forme juridique de l'entreprise ?

- EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée)

Quel est l'effectif déclaré de l'entreprise à la souscription ?

- l'effectif de l'entreprise n'excède pas 1 personne

Quel est le Chiffre d'Affaires Annuel hors taxes à la souscription du contrat :

- Pour la France ? 50 000 EUR
- Pour l'export hors USA/Canada ? Néant
- Pour l'export USA/Canada ? Néant

### QUESTIONNAIRE DE DÉCLARATION DE L'ENTREPRISE

L'entreprise est-elle en situation de procédure collective (liquidation, redressement judiciaire, plan de sauvegarde) ? Non

Le précédent contrat a-t-il été résilié par le précédent assureur ? Non

Au cours des 36 derniers mois, de combien de réclamations et/ou sinistres l'entreprise et/ou ses dirigeants ont-ils fait l'objet ? aucune réclamation/sinistre

### QUESTIONNAIRE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

Les produits et services de votre activité sont-ils destinés :

- au secteur médical avec fabrication et/ou négoce de produits ou éléments invasifs et/ou de logiciels participant aux diagnostics, soins ou traitements ? Non
- aux institutions financières et conseils financiers (conseils, gestion, développement, calculs, opérations financières et/ou boursières) ? Non
- à être intégrés à des ouvrages de bâtiments ou génie civil ? Non
- à la protection, au gardiennage et/ou à la surveillance des biens et/ou des personnes ? Non
- aux constructeurs, équipementiers et négociants de pièces détachées du secteur automobile ? Non
- à l'industrie ferroviaire ? Non
- à l'industrie aéronautique et aérospatiale ? Non
- à l'industrie Nucléaire ? Non
- à l'industrie offshore ? Non

Existe-t-il un site permanent implanté à l'étranger à garantir au contrat ? Non

L'activité est-elle exercée dans une installation classée, soumise à autorisation ou enregistrement pour la protection de l'environnement ? Non

2 / 6

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations



Suite du devis N° 55314988

**TABLEAU DES PLAFONDS DES GARANTIES, DES SOUS LIMITATIONS ET DES FRANCHISES APPLICABLES EN CAS DE SINISTRE**

GARANTIES	MONTANTS	FRANCHISES
<b>Responsabilité Civile avant Livraison</b>		
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus</b> Dont :	10 000 000 EUR par sinistre	Néant pour les corporels
• Tous dommages résultant de la faute inexcusable de l'employeur - accidents du travail - maladies professionnelles	2 000 000 EUR par année d'assurance quel que soit le nombre de victimes	Néant
• Dommages matériels et immatériels consécutifs	3 000 000 EUR par sinistre	200 EUR par sinistre
• Dommages causés aux biens confiés et/ou prêtés (dommages matériels et immatériels consécutifs)	250 000 EUR par sinistre	200 EUR par sinistre
• Dommages immatériels non consécutifs	350 000 EUR par sinistre	300 EUR par sinistre
• Atteintes accidentelles à l'environnement sur site non soumis à autorisation ou enregistrement	750 000 EUR par année d'assurance	1 000 EUR par sinistre
<b>Responsabilité Civile Après Livraison et/ou Professionnelle</b>		
<b>Tous dommages (corporels, matériels et immatériels confondus) et frais confondus</b> Dont :	3 000 000 EUR par année d'assurance	500 EUR par sinistre sauf dommages corporels
• Pour l'ensemble des dommages immatériels non consécutifs y compris frais de dépose-repose et de retrait engagés par des tiers	250 000 EUR par année d'assurance	800 EUR par sinistre
• Frais de dépose et repose engagés par l'Assuré	250 000 EUR par année d'assurance	800 EUR par sinistre
• Frais de retrait engagés par l'Assuré y compris dépenses de restauration de l'image de marque	250 000 EUR par année d'assurance	800 EUR par sinistre
• Dommages causés par des produits exportés par l'Assuré aux USA ou au Canada (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs)	Exclu	Sans objet
<b>Frais de prévention</b>		
<b>Frais de prévention</b>	175 000 EUR par année d'assurance	800 EUR par sinistre
<b>Responsabilité Environnementale</b>		
<b>Pertes pécuniaires</b> Dont :	500 000 EUR par année d'assurance	5 000 EUR par sinistre
• Frais de prévention	150 000 EUR par année d'assurance	5 000 EUR par sinistre

3 / 6

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations



Suite du devis N° 55314988

GARANTIE JURIDIQUE	
Défense Pénale et Recours	SOUSCRIT
CLAUSES RESPONSABILITÉ CIVILE	

## 50R - ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

### DÉFINITION DE L'ASSURÉ :

Pour l'application de la présente garantie, on entend par « Assuré » :

- l'établissement scolaire désigné aux Dispositions Particulières et ses dirigeants
- les maîtres, professeurs, le personnel ainsi que les bénévoles pendant leur activité au service de l'établissement
- l'association des parents d'élèves de l'établissement
- l'association des anciens élèves
- les associations sportives de l'établissement
- le bureau des élèves

Les Assurés ont la qualité de tiers entre eux.

### ACTIVITÉS GARANTIES :

Sont notamment compris dans l'assurance, les dommages causés :

- lors des journées « portes ouvertes »
- lors de fêtes, kermesses, ventes de charité
- lors de sorties scolaires, culturelles et ludiques
- lors d'activités sportives et de loisirs
- lors d'échanges internationaux d'élèves y compris l'accueil d'élèves étrangers
- lors de séjours de type classe verte, classe de neige et/ou transplantée pour lequel l'Assuré fait appel à des prestataires extérieurs garantis conformément à leur obligation d'assurance

### EXTENSIONS DE GARANTIE :

#### RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DES INFIRMIÈRES SCOLAIRES ET DE PSYCHOLOGUES SCOLAIRES SALARIÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

Sont garanties les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile Professionnelle encourue par les infirmières scolaires, et les psychologues scolaires, diplômées d'État et salariés de l'établissement. Cette extension est exclusivement réservée à la responsabilité encourue dans le cadre de leur fonction salariée pour le compte de l'établissement scolaire désigné aux Dispositions Particulières.

Outre les exclusions prévues aux Dispositions Générales sont exclues :

#### Les conséquences de tout acte médical prohibé par la réglementation :

- tout exercice en qualité libérale ou pour le compte d'un autre employeur que l'Assuré
- les conséquences de tous actes prohibés par la réglementation en vigueur ou exécutés par des personnes non habilitées à les effectuer

### ÉTENDUE DE LA GARANTIE DANS LE TEMPS

Par dérogation aux Dispositions Générales, en cas de cessation d'activité ou de décès de l'infirmière ou du psychologue dont la responsabilité est recherchée, sont garantis les sinistres pour lesquels, la première réclamation est formulée dans un délai de 10

4 / 6

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations



Suite du devis N° 55314988

ans.

#### 56R - COTISATION FORFAITAIRE

Si le contrat prévoit une cotisation forfaitaire basée sur le chiffre d'affaires, il sera toléré au jour du sinistre une variation de 20% par rapport au dernier chiffre d'affaires déclaré. Au-delà de 20%, les dispositions prévues au paragraphe « les déclarations et leurs conséquences » des dispositions générales seront applicables.

#### CLAUSE(S) PARTICULIÈRE(S) AU CONTRAT

#### 998 - CLAUSE PARTICULIÈRE AU CONTRAT

##### CLAUSE PARTICULIERE :

Il est précisé que la garantie du présent contrat est acquise aux élèves pendant leurs stages pratiques en entreprise réalisés sous l'égide de l'école de formation

#### PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Vos données personnelles : nous vous invitons à consulter le document sur « l'Information sur la protection des données personnelles » qui vous a été remis ou qui figure dans vos dispositions générales ou à la rubrique « Vos données personnelles » sur le site [www.generalifir.fr](http://www.generalifir.fr).

Vous reconnaissez avoir reçu avant d'avoir fourni vos données personnelles, la « notice d'information sur la protection des données personnelles ».

Les informations collectées ci-dessus sont nécessaires au traitement de votre dossier. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données ci-dessus collectées qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à Generali - 75456 Paris Cedex 09. Ces informations sont destinées à Generali IARD, l'intermédiaire, les experts, réassureurs et tout tiers autorisé. Elles sont traitées dans le fichier d'assurés et sont transmises aux entités du groupe Generali en France et à tous tiers autorisés. Pour mieux vous informer et répondre à vos besoins, l'Assureur peut prendre contact avec vous et vous présenter de nouvelles garanties. Si vous ne souhaitez pas être contacté à des fins de prospection, vous pouvez prévenir Generali - 75456 Paris Cedex 09.

De convention expresse, les réponses du souscripteur aux questions posées constituent un élément substantiel du contrat d'assurance indissociable de celui-ci et déterminant du consentement de l'assureur à la délivrance de l'assurance. En conséquence, toute atteinte à la capacité de consentement ou de compréhension de la portée des engagements ou des termes des documents, de même que toute remise en cause du questionnaire et de son contenu qui constituent un tout indissociable du contrat d'assurance sont susceptibles d'affecter la validité même du contrat d'assurance.

5 / 6

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations



Suite du devis N° 55314988

Vous reconnaissez être informé(e) des conséquences d'une déclaration inexacte : réduction des indemnités ou nullité du contrat (cf. articles L113-9 et L113-8 du Code des Assurances).

Par la signature du présent document, quelle qu'en soit la forme, je reconnais avoir personnellement répondu aux questions qui m'ont été posées, je certifie exactes et sincères toutes mes réponses lesquelles, même retranscrites par un tiers, sont exactement reproduites dans le présent document et je reconnais être informé que l'acceptation du risque par la Compagnie a été effectuée sur la base de ces réponses.

Fait le 22 avril 2023 en 3 exemplaires.

6 / 6  
FSIP0016 / 515470906  
203D G

Signature du souscripteur

Visa de l'intermédiaire

L'assureur

Karim BOUCHEMA  
Directeur des Opérations

